



SERVICES À LA PERSONNE



TITRE D'ASSISTANT DE VIE DÉPENDANCE (ADVD)

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 6 candidats et pour l'année 2025 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 5 présentés)
- Taux d'abandon : 16,66 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 0 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Projet professionnel validé dans les métiers du service à la personne

OBJECTIFS

- Acquérir une certification professionnelle de niveau 3, reconnue dans le secteur de l'aide à domicile, s'exerçant au domicile privé et s'inscrivant dans la famille des métiers de l'emploi familial auprès de particulier employeur.
- L'Assistant de Vie Dépendance, met en œuvre une relation professionnelle, des relations interpersonnelles et d'accompagnement de la dépendance, ainsi que des techniques d'animation, de soins d'hygiène et de prévention auprès de personnes en situations de dépendance (personnes âgées et/ou handicapés).

CONTENU DE LA FORMATION

Bloc de compétences 01.02 : Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs – 56 h

M1 – Développer et pérenniser son activité professionnelle auprès de particulier employeurs

M2 – Créer et entretenir de bonnes relations professionnelles : communiquer et s'organiser

M3 – Droits et devoirs dans l'exercice de son métier

Bloc de compétences 02.02 : Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur – 42h

M1 – Prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention

M2 – Organisation, aménagement et sécurisation de l'espace professionnel

Bloc de compétences 03.02 : Entretien du domicile et du linge : pratiques écoresponsables – 42h

M1 – Entretien du cadre de vie et pratiques écoresponsables

M2 – Entretien du linge et pratiques écoresponsables

Bloc de compétences 08.02 : Projet et Accompagnement personnalisés du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap – 56h

M1 – Projet et accompagnement personnalisés cadre, méthode et principes

M2 – Découvrir et comprendre les principales pathologies liées au vieillissement et aux situations de handicap pour ajuster son accompagnement

M3 – Travailler en collaboration dans un contexte d'accompagnement de la dépendance : communiquer et transmettre

Bloc de compétences 09.02: Accompagnement aux actes quotidiens du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap – 49h

M1 – Accompagner une personne en situation de dépendance dans les actes d'hygiène et de confort

M2 – Transferts et déplacements d'une personne en situation de dépendance

Bloc de compétences 10.02 : Maintien du lien social du particulier employeur en perte

d'autonomie ou en situation de handicap – 35h

M1 – Accompagner une personne en situation de dépendance dans ses loisirs et contribuer au maintien du lien social

M2 – Animer les activités sociales et de loisirs

Bloc de compétences 11.02 : Repas du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap – 42h

M1 – Équilibre alimentaire et cuisine du quotidien

M2 – Élaboration de menus spécifiques adaptés et aide à la prise de repas

Pack d'accompagnement :

SST : Sauveteur Secouriste Du Travail – 14 h

Accompagnement individuel – 56 h

Validation des acquis individuelle : 7 heures

DURÉE

Durée totale : 504 heures

399 heures en centre

105 heures en entreprise)

METHODES MOBILISÉES

- Présentiel, présentiel enrichi, blended learning
- Mobilisation du plateau technique service à la personne
- Matériel professionnel
- Activités individuelles, en ateliers et sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers des services aux personnes
- Formateurs habilités INRS pour SST

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluation continue
- Mises en situation simulée individuelle
- Entretien, étude de situation professionnelle numérique, mise en situation professionnelle
- Dossier professionnel
- Entretien avec le jury

A l'issue de la formation, validation par le jury de certification.

Équivalence et passerelles : titre de niveau 3 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles Référentiel IPERIA)

Possibilité de validation partielle : oui

Un bloc n'a pas de durée de validité. Il est acquis à titre définitif (sous réserve des évolutions réglementaires et des compétences constatées par l'analyse des situations de travail).

Suite de parcours : à l'issue de la formation, des passerelles sont possibles pour une poursuite d'étude sur un niveau de qualification supérieur ou transverse dans le secteur.

Débouchés : l'assistant.e de vie Dépendance (ADVD) est un professionnel de l'aide à domicile (Particulier Employeur). Il/elle accompagne les personnes fragilisées ou sensibles comme les personnes malades, handicapées ou les personnes âgées pour faciliter leur vie quotidienne. Il/elle peut travailler au domicile des personnes mais aussi pour des collectivités territoriales privées ou publiques.

Il/elle peut être salarié.e d'une association, d'un service ou à son propre compte.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

10/02/2026

